LAGNY
sur Marne

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

AR21000508

ARRETE DE NUMEROTAGE

Le Maire de la Ville de Lagny-sur-Marne ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-28 ;

VU la demande du permis de construire 077 243 21 00001 ;

CONSIDÉRANT la demande reçue le Vingt-un octobre 2021 de Monsieur JAMES DIAS, Responsable de Programmes Groupe ARC concernant la création d'adresses postales ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Les parcelles AI 462 – AI 465 – AI 466 – AI 470 – AI 476 et AI 478 porteront les adresses suivantes

- Bâtiment A : 18 Chemin de Gouvernes.
- Bâtiment B : 16 Chemin de Gouvernes.

ARTICLE 2 – Aux termes de l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- Au Sous-Préfet de Torcy ;
- A la poste plateforme de distribution du courrier de Saint-Thibault-des-Vignes ;
- Au centre des Impôts Fonciers Pôle Topographique de Meaux ;
- Au commissariat de Police de Lagny-sur-Marne ;
- A la caserne des Pompiers de Lagny-sur-Marne ;
- Aux intéressés.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le 25 octobre deux-mille-vingt-et-un.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire et par empêchement,
Le Premier Adjoint,

MAIRIE DE LAGNY-SUR-MARNE (S.-&-M.) 4

Bouchra FENZAR-RIZKI

2, place de l'Hôtel de Ville, 77405 Lagny-sur-Marne cedex
Tél. 01 64 12 74 00, Fax 01 64 12 74 28

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

Certifié exéctutoire à la suite de
sa transmission en Sous-Préfecture le : 27/10/2021
A son affichage le : 27/10/2021
Lagny-sur-Marne le : 27/10/2021